



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 août 2009 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908214

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 19 août 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour

6 Règlements

- 6.1 Second projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption
- 6.2 Premier projet de règlement numéro 713-67 modifiant le Règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 - Adoption
- 6.3 Règlement modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Avis de motion
- 6.4 Premier projet de règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Adoption
- 6.5 Projet de règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51 - Adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION

CM-200908215

6.1

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 19 août 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 11 août 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - ADOPTION

CM-200908216

6.2

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - AVIS DE MOTION

CM-200908217

6.3

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 714-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - ADOPTION

CM-200908218

6.4

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE 51 - ADOPTION

CM-200908219

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le projet de règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908220

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier